

Luxembourg, le 8 juin 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Sports :

« L'École nationale d'éducation physique et des Sports (ENEPS) assure, à la demande et avec le concours du mouvement sportif, les formations qui sont sanctionnées par des brevets d'État.

Or, il nous revient qu'aucune formation spécifique à l'entraînement des athlètes en situation de handicap mental ou physique n'est actuellement offerte à l'ENEPS.

Voilà pourquoi, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Sports :

- Monsieur le Ministre peut-il confirmer la situation décrite ? Dans l'affirmative, quelles en sont les raisons ?*
- Existe-t-il une demande du milieu sportif pour dispenser de tels cours de formation ?*
- Monsieur le Ministre entend-il, le cas échéant, soutenir les entraîneurs qui suivent une telle formation à l'étranger sous condition qu'ils soient licenciés au Luxembourg ?*
- Dans la négative, combien de personnes ont participé à ces cours de formation les 5 dernières années ?*

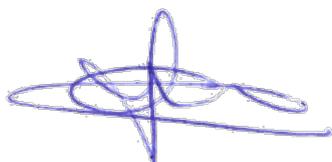
»

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.



Claude LAMBERTY
Député



Gilles BAUM
Député